



Conseil Municipal Ordinaire

Procès Verbal de la séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement à la salle du Moulin sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : M MALARDEAU - Mme BERTHIER - M PIGNANT – Mme GALLOPIN - M MOSER - M BAILHACHE – M CHAPART – M MATHIEU — M ESPIEUX – Mme POIRION - Mme KELLER – M BOURGY – M BANCE - M CHAUSSIER

Étaient absents excusés : M. AMELINE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 14 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : M ESPIEUX

Monsieur Le Maire demande à rajouter un point 2 bis : équipement numérique pour l'école, projet de convention de financement. Accord unanime du conseil.

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 mai 2021

Après lecture, le procès verbal de la séance du 18 mai 2021 est adopté à l'unanimité des présents

2 – TARIFS COMMUNAUX

Restauration scolaire

Application de la loi Egalim à compter du 1^{er} janvier 2022

Les décrets d'application pour la restauration collective

Le 24 avril dernier paraissait au Journal officiel le décret d'application du 23 avril 2019 relatif aux nouvelles obligations instaurées pour les établissements de restauration collective (loi Egalim). Au 1^{er} janvier 2022, date de l'entrée en vigueur du décret, les repas proposés au sein d'établissements chargés d'une mission de service public devront tous comprendre 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques (ou en conversion sans glyphosate). Ce décret fixe les dispositions d'application de la loi Egalim, précisant notamment quelles catégories de produits entrent dans les objectifs d'approvisionnement, ainsi que les modalités de suivi de ces derniers. Il complète les dispositions réglementaires se rapportant aux décrets du 15 avril 2019 (expérimentation de l'affichage obligatoire de la nature des produits composant les menus jusqu'au 30 octobre 2021) et du 12 avril 2019 (mise en place des comités régionaux de l'alimentation auxquels sera confié le rôle d'instance de concertation locale pour l'atteinte des seuils d'approvisionnement). Le CNRC (Conseil national de la restauration collective) assurera le suivi de la mise en oeuvre opérationnelle de ces mesures sur l'ensemble du territoire.

Assiettes jetables, gobelets (vendus par lots), verres ou encore cotons-tiges (substitué [oriculi](#)) : certains produits en plastique à usage unique sont interdits à la vente à partir du 1^{er} janvier 2020 selon l'article L541-10-5 du code de l'environnement.

Ces mesures vont entraîner un surcoût au fournisseur « Yvelines Restauration » de 30 centimes par repas qui serait répercuté directement sur le prix des repas facturés aux parents d'élèves à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au cours du débat, Mr Bailhache fait remarquer que ce sujet aurait pu être étudié en commission finances et demande dans quelle mesure la commune pourrait prendre en charge le surcoût des repas.

Monsieur le Maire précise que cette question a été étudiée en commission Enfance. Bien que tous les conseillers aient été informés au préalable, aucune information ne lui a été remontée.

L'incidence pour les familles, pour un enfant qui déjeune tous les jours au restaurant scolaire est de 1.20€ par semaine et 43€ pour l'année.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

**Délibère et décide par 13 voix pour
1 voix contre : Mr Bailhache**

- De maintenir les tarifs 2020 – 2021 de la restauration scolaire jusqu'au 31/12/2021.

<u>Tarifs 2020 - 2021</u>	Normal	Réduit	Spécifique	Adulte	Majoré
	4.34 €	3.58 €	1.62 €	6.34 €	X 2

- De répercuter le surcoût de 30 centimes par repas du fournisseur « Yvelines Restauration » en raison de la loi Egalim sur le prix des repas facturés aux parents d'élèves à compter du 1^{er} janvier 2022

<u>Tarifs 2021 – 2022</u>	Normal	Réduit	Spécifique	Adulte	Majoré
	4.64 €	3.88 €	1.92 €	6.64 €	X 2

Centre de Loisirs - Garderie - Etudes

Concernant la rentrée scolaire 2021/2022, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une revalorisation de 1 % des tarifs de l'année 2020/2021. (référence au taux d'inflation : + 1.4%)

Revalorisation de 1 % des tarifs pour l'année 2021 – 2022

Extrascolaire - Année scolaire 2021-2022

Quotient familial	Journée		1/2 Journée	
	Tarif normal	Tarif spécifique	Tarif normal	Tarif spécifique
De 0 € à 480 €	14.67	11.91	8.54	6.88
De 481€ à 670 €	19.54	16.77	11.39	9.14
De 671 € et plus	24.43	21.62	14.25	11.45

Périscolaire - Année scolaire 2021-2022

Quotient Familial	1/2 journée
De 0 à 480 €	4.13
De 481 à 670 €	4.43
De 671 et plus	4.60

Le tarif spécifique s'adresse aux enfants qui ont un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Tarifs études : Les tarifs appliqués pour les enfants qui participent aux études sont ceux du Périscolaire

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

**Délibère et décide par 13 voix pour
1 abstention : Mr Bailhache**

- D'appliquer une augmentation de 1 % environ, selon la proposition ci-dessus, pour les tarifs 2021-2022 pour le Péricolaire et Extrascolaire

2 – Bis Equipement numérique école : projet de convention de financement

Le plan de relance présenté par le Gouvernement, qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques l'accompagnement à la prise en main des matériels des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

La commune de Prunay en Yvelines a déposé un dossier de demande de subvention pour ses nouveaux équipements.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de financement pour le socle numérique de l'école primaire de Prunay en Yvelines.

3 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

La commune a la possibilité de renouveler cette taxe applicable en 2022
La société TOTAL est la seule concernée pour le moment sur le territoire communal
La surface taxable déclarée est de 40 m²

Le Maire expose au Conseil municipal que les articles L 2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales permettent d'instituer une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).
La TLPE est due sur les supports existant au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories :

- les dispositifs publicitaires : tout support susceptible de contenir une publicité, comme les panneaux publicitaires par exemple,
- les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou situé sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce,
- les pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité, y compris les pré-enseignes dérogatoires respectant l'environnement.

- TRANSPORTS SCOLAIRES :

La commune participe partiellement au financement des cartes de transports scolaires.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer un contrat de Tiers-Payant avec le GIE COMUTITRES (Imagine'R) afin de valider le montant de la participation communale, à savoir 100 € par collégien et lycéen pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. Le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser le Maire à signer un contrat de Tiers-Payant avec le GIE COMUTITRES (Imagine'R) afin de valider le montant de la participation communale, à savoir 100 € par collégien et lycéen pour l'année scolaire 2021 – 2022.

6 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête de recensement de la population prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Cette enquête se déroulera du 20 janvier 2021 au 19 février 2022.

Le conseil municipal doit désigner avant le 30 juin 2021 le coordonnateur qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur Pierre COLLÉ est proposé comme coordonnateur.

Un arrêté du Maire sera mis en place pour désigner M. Pierre COLLÉ en qualité de coordonnateur.

7 – ITNERAIRE DE PROMENADE

La rue des Prés, voie privée, a été inscrite à tort sur la liste des chemins de randonnées de Prunay par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2013.

Le Conseil Municipal doit délibérer, à nouveau, afin de retirer la rue des Prés du Plan Départemental de Randonnées et valider le choix de la rue d'Andret en remplacement de la rue des Prés.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. Le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

- De retirer la rue des Prés, voie privée, de la liste des chemins de randonnée
- De valider le choix de la rue d'Andret en remplacement de la rue des Prés

8 – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le développement de la fibre optique est ouvert sur Prunay et Gourville, ce qui représente 60% environ de la commune, les autres hameaux seront couverts d'ici la fin de l'année, en effet ce délai est plus long car ils nécessitent plus de travaux de génie civil sur une grande longueur.

La commune a refusé la liaison à la Chapelle et Villiers Landoue par voie aérienne.

Pour Marchais-Parfond, un réseau de câbles préexistant pourrait être utilisé.

Tous les opérateurs ne seront pas disponibles au 1^{er} juillet : seuls Orange et quelques opérateurs privés le seront Free, Bouygues et SFR ne se sont pas encore positionnés.

Yvelines Fibre en collaboration avec la commune met en place une communication.

En cette période de crise sanitaire liée au COVID-19, Yvelines Fibre met à disposition des administrés un kit d'informations constitué d'une vidéo pédagogique et une documentation exhaustive sur les questions liées au raccordement disponible sur le site de la commune ou sur le site internet www.yvelinesfibre.fr

Pour connaître l'éligibilité à la fibre optique il est possible de consulter le site : www.yvelinesfibre.fr

9 – TRAVAUX COMMUNAUX

Point de situation :

- Lotissement Agnès de Montfort :

Tous les lots ont été commercialisés, la mairie commercialise 4 lots.

Quelques complications sont à noter, notamment avec ENEDIS qui ne valide pas la distribution des câbles électriques, ce qui retarde le planning des travaux.

La réception prévue en juillet est compromise du fait du ralentissement du chantier.

- Centre Technique Municipal

Le chantier est ralenti car les entreprises ont subi l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19, raison pour laquelle les matériaux n'ont pu être livrés, par conséquent les menuiseries, le portail et les portes sectionnelles, n'ont pu être produites.

Concernant le raccordement en eau, il sera réalisé par la commune.

- Aires de jeux

Il était prévu que Rambouillet Territoires prenne en charge l'aire de jeux de Gourville, mais la surface ne répond pas aux normes de Rambouillet Territoires.

Rambouillet Territoires va prendre en charge l'aire de jeux de Prunay, avec une infrastructure globale.

Par conséquent il faut démonter les jeux existants. Ils seront installés à Craches.

- Eglise de Craches

Les travaux de l'église de Craches nécessitent la création d'un carnet d'entretien. Les travaux sont subventionnés par le Département à hauteur de 80% sur un maximum de 15000€.

Le carnet d'entretien est lui aussi pris en charge à 80%, Monsieur le Maire a signé le carnet d'entretien d'un montant de 7560.00€ subventionné à 80%, ce qui revient à régler 1512.00€.

- Eglise de Prunay en Yvelines

Les travaux d'archéologie et d'étude de sol sont en préparation

- Rue des Vignes : enfouissement de réseaux

L'appel d'offre sera lancé en septembre 2021 afin de pouvoir commencer les travaux avant la fin de l'année 2021.

- L'Abbé : rue du Moulin

Rambouillet Territoires, ayant la compétence, a pris en charge la création d'un collecteur eaux pluviales.

La nouvelle construction de cette rue a été raccordée sur ce réseau.

- Voirie

La réfection de la partie la plus abîmée de la rue des Faures a été réalisée. Les compléments de travaux se feront au fur et à mesure de l'apparition des désordres.

D'autres endroits de la commune seront traités avant l'hiver. Un jalon va être posé rue de la Plaine.

L'abribus de la place du Moulin sera posé en juillet, semaine 30.

10 – RAMBOUILLET TERRITOIRES

Le travail s'est porté ces dernières semaines sur le compte administratif, le compte de gestion et le budget supplémentaire

11 – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SEASY : Le travail a concerné sur le compte administratif, le compte de gestion ainsi que le budget supplémentaire pour l'eau potable et l'assainissement.

SICTOM : le conseil se réunira le 30 juin 2021

SITREVA : Néant

12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A – Communication communale :

Un groupe Facebook prunaysien est animé par Mme COHEN-SOLAL. Elle a fait parvenir en mairie un mail avec différentes remarques et questions sur des sujets divers, Monsieur le Maire a proposé deux rendez-vous à Mme COHEN-SOLAL qui n'a pu se libérer.

Cependant une rencontre doit avoir lieu avec Mme Poirion, Conseillère en charge de la communication, courant août.

B – Comment donner la parole à nos concitoyens ?

Monsieur le Maire souhaite privilégier la communication réelle plutôt que virtuelle, plus humaine et chaleureuse. Des permanences ont lieu le mardi entre 17h et 19h et le samedi matin de 10h à 12h, sur rendez-vous.

Les idées et demandes diverses peuvent être relayées par les élus répartis sur les hameaux, ils sont les interlocuteurs privilégiés des concitoyens.

Les sujets et questions seront pris en compte pour étude et suite à donner éventuellement

L'engagement d'une rencontre dans chaque hameau élus/concitoyens avait été pris lors de la campagne. Cet engagement sera tenu.

C – Phénomènes météorologiques

Les phénomènes météorologiques dont l'intensité est importante depuis quelques temps créent beaucoup de désordres.

5 points sensibles ont été identifiés sur le territoire communal :

- Rue des Marches
- Rue de la Plaine
- Rue de Rochefort
- Ru de Gourville
- Villiers Landoue (mare)

Concernant le ru de Gourville : 3 interventions ont eu lieux :

Des herbes se sont détachées des talus en raison de l'absence d'entretien de la part des riverains.

La société SVR est intervenue afin d'essayer de déboucher avec un furet le passage souterrain, sans grand succès.

Un garde rivière de Rambouillet Territoires est intervenu. Un bouchon d'environ 7-8 mètres a été découvert sous la rue Noguette et en domaine privé.

Il faudra certainement faire appel à d'autres moyens pour gérer la situation.

Une pétition des riverains de la rue de la Plaine a été reçue en mairie ainsi qu'un mail de Mr BOURDIN (rue de Rochefort)

Monsieur le Maire propose de travailler l'ensemble de ces points avec le Conseil Municipal. Un groupe de travail sera mis en place à la rentrée.

D – Sécurité des biens et des personnes

Suite aux événements récents de Gourville, quels sont les hameaux les plus exposés aux incivilités, cambriolages etc... ?

Monsieur le Maire propose de mettre en place un autre groupe de travail à la rentrée.

E – Dépôts de plaintes

Une plainte a été déposée le 27/07/2020 par M. le Maire contre l'installation des gens du voyage.

Nous avons reçu le 7/06/2021 un avis de classement à victime, il n'y aura pas de poursuites. Les auteurs ont bien été identifiés mais pas retrouvés !

Une plainte a été déposée le 26/02/2021 par M. Benoît BANCE, Conseiller municipal, pour dépôt d'ordures. Un avis de classement à victime a été reçu, il n'y aura de poursuites, les faits n'ont pu être clairement établis, alors que les contrevenants ont été pris sur le fait, photos à l'appui.

F – Numérique

M. Julien BAILHACHE, Conseiller Municipal, en charge du numérique, propose l'installation d'un QR code sur l'application Illiwap afin de que les élus puissent échanger entre eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Maire	1er Adjoint	2^{ème} Adjoint
JP MALARDEAU	L BERTHIER	G PIGNANT
3^{ème} Adjoint	4^{ème} Adjoint	Conseiller Municipal
F GALLOPIN	K MOSER	J BAILHACHE
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
R MATHIEU	JL CHAPART	C POIRION
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
M ESPIEUX	B BANCE	C KELLER
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
N CHAUSSIER	M BOURGY	R AMELINE